

RAPPEL DES TRAVAILLEURS

DES VILLES ET DES CAMPAGNES

La Terre au Paysan
La Machine à l'Ouvrier.

De chacun selon ses forces
A chacun selon ses besoins.

Organe de la Fédération Ouvrière Socialiste de la Côte-d'Or
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

RÉDACTION ADMINISTRATION
DIJON - Place du 1^{er} Mai, 5 - DIJON

10 CENTIMES
LE NUMÉRO

ABONNEMENTS
Un an, 5 fr. — Six mois, 3 fr. 50., payables au bureau du journal.
Les frais en sus pour recouvrement par la poste
L'abonnement est payable d'avance et se continue jusqu'au refus du journal
ANNONCES
La Ligne, 25 cent. En réclame, 40 cent. Les annonces commerciales se traitent de gré à gré

On s'abonne sans Frais dans tous les bureaux de postes

A PROPOS D'UN JUGEMENT

Les jugements par lesquels le président Magnaud a acquis la plus légitime notoriété sont destinés à avoir sur la conscience publique une action bienfaisante.

Ils posent avec netteté des problèmes que la société capitaliste dissimule et dénoncent les vices et les tares de notre organisation judiciaire, lâche envers les puissants, dure pour les prolétaires. Le dernier en date de ces jugements expose avec une vigueur remarquable, une des hontes de la législation bourgeoise. Il s'agit du délit de vagabondage et les considérants du président Magnaud méritent d'être connus de tous nos amis :

« Attendu, dit le président Magnaud, que l'existence d'un délit est subordonnée à celle d'un fait immoral ;
« Attendu que n'avoir ni domicile certain, ni moyens de subsistance constitue évidemment l'état de misère, mais que cette situation, si elle est pénible et douloureuse pour celui qui la subit, ne comporte aucun fait présentant un caractère immoral ;
« Qu'il en est de même du fait, quelque regrettable qu'il soit, de ne pas travailler, même lorsqu'il est volontaire, sans quoi il y aurait lieu, pour être équitable, de le relever aussi à la charge de tous les riches oisifs ;
« Qu'en réalité, en poursuivant les malheureux sans travail, sans domicile et sans moyens d'existence, la société leur fait un procès de tendance basé sur ce que ne possédant rien, elle les considère simplement comme susceptibles de s'emparer du bien d'autrui ;
« Qu'un juge qui a souci de rendre la justice ne peut prononcer une condamnation contre un homme auquel aucun fait contraire à la morale ne peut être reproché, sous le simple prétexte que sa misère pourrait le pousser à en commettre de répréhensibles ;
« Que, tout au plus, cette situation déplorable, lorsqu'elle est vraiment volontaire, pourrait-elle être considérée comme circonstance aggravante d'une autre infraction pénale effectivement commise ;
« Que d'ailleurs, le prévenu déclare qu'il lui a été impossible de se procurer du travail depuis un mois et que même au point de vue des théories juridiques admises, c'est au ministère public, à qui la charge en incombe, à rapporter la preuve contraire ;
« Que cette preuve, il ne la fait pas ;
« Que, dès lors, ce que le prévenu n'a pu éviter, le manque de travail, ne saurait être puni.

« Attendu que le prévenu, sans travail, sans domicile et sans moyens de subsistance, a sollicité et obtenu un morceau de pain du sieur L..., à C... ;
« Qu'il a formulé sa requête d'une façon convenable, sans outrager ni menacer personne ;
« Que cet appel de sa part à la solidarité humaine ne renferme aucun acte immoral, et qu'il n'a pu entrer dans la pensée du législateur de le punir comme constituant le délit de mendicité ;
« Que ce délit ne saurait exister que si une demande de secours a été faite par un professionnel, parent de la mendicance publique, ou s'il précé-

dée ou suivie d'injures, de violences ou de menaces ;

« Que la demande et l'acceptation d'un morceau de pain, objet de toute première nécessité, est absolument exclusive de ces circonstances vraiment coupables ;

« Qu'au surplus, ainsi qu'il a été déjà établi par des documents précis lors de poursuites antérieures de même nature devant ce tribunal, il n'existe dans le département de l'Aisne aucun établissement pouvant obvier efficacement à la mendicité ;

« Qu'à cet égard, la société ne remplissant pas, en ce cas comme en bien d'autres, le devoir qu'elle s'est elle-même tracé, il ne saurait, même en acceptant, pour un instant, la jurisprudence sur la matière, y avoir délit de mendicité de la part du prévenu ;

« Attendu que, depuis environ trois ans et comme conséquence des jugements rendus par ce tribunal sur le vagabondage simple et la mendicité simple, les trente janvier et trois mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, ainsi que de la circulaire ministérielle du deux mai même année qui en fut la suite, aucune poursuite en pareille matière n'avait été tentée pour obtenir de lui qu'il revint sur sa jurisprudence humaine et généreuse ;

« Que celle-ci n'ayant produit que de bons effets dans le ressort du tribunal, où la tranquillité n'a jamais été troublée depuis par ceux que la loi désigne sous le vocable de « vagabonds simples » et « mendiants simples », le tribunal y persiste plus énergiquement que jamais, laissant à d'autres, si leur conscience les y engage, le soin de décider autrement en de semblables circonstances.

« Par ces motifs : renvoie H... des fins de la poursuite, sans dépens. »

Il est inutile de commenter de telles paroles. La vérité et l'humanité en éclatent à tous les yeux. Il n'est pas, je ne dis pas un socialiste, je ne dis pas un républicain, il n'est pas un honnête homme qui ne donne mille fois raison au président Magnaud.

Mais il ne suffit pas d'applaudir à sa courageuse initiative. Quand on a médité les maux qu'il signale, il fut nécessaire de leur rechercher un remède.

'Ce remède, est-il besoin de le dire ? Ce ne sont pas des lois partielles, des replâtrages, des amendements, des expédients qui pourront l'apporter.

Pour un organisme malade, il faut un traitement radical, notre société capitaliste ne guérira que par le socialisme. L. R.

PASSÉ & PRÉSENT

Nous voici de nouveau à la veille des élections législatives, et nous sommes tout aussi gros Jean comme devant. Et chose stupéfiante, l'existence de la République est moins susceptible d'être mise en cause. On se croirait reculé de treize années.

Mais alors, pendant ce temps, on n'a donc rien fait pour l'affermir ? Peu de choses efficaces, puisque l'armée de ses ennemis n'a fait que se fortifier.

Ne se croirait-on pas au 15 mars 1889 ? A l'époque où un cheval noir surmonté d'un mannequin faisait l'admiration d'une grande partie du peuple classé comme le plus spirituel de la terre. A ce moment, la joie débordait presque partout, comme en une journée de mi-carême.

Aujourd'hui comme alors, l'inconséquence est la même. Guidés par la

presse malfaisante et menteuse que les capucins entretenaient, quantité de gens se nuiront sans s'en douter. Et le danger peut être plus grand parce que la République a manqué d'autorité à ce point de se laisser avilir par ses ennemis et d'être toujours à la merci des partis rétrogrades.

Pendant ces treize années, on lui fit une guerre ouverte et déloyale, à l'aide de tous les moyens malhonnêtes, sans que le pouvoir législatif ait su ordonner une défense vigoureuse qui eût mis les chefs de la coalition dans l'impuissance de nuire.

Et pour cela il n'était pas nécessaire d'employer les mêmes arguments que l'Empire, de sinistre mémoire.

Pendant ces treize années, la majorité de la Chambre n'a pas été assez républicaine pour protéger la République, au contraire ; la majorité actuelle, à ses débuts, a cru très adroit de mettre les loups dans la bergerie, tel en souffrant, à la tête du pouvoir, des républicains poussifs et traitres, comme les Meline et les Dupuy, auteurs principaux des difficultés passées et présentes.

Cent cinquante députés républicains et socialistes ont toujours fait leur devoir, mais leurs efforts étaient annulés par la majorité des incertains, des peureux ; mandataires sans conscience qui ne devaient plus figurer au Palais-Bourbon.

Certains qui ont fini par se résigner à marcher, l'ont fait trop tard et presque contraints. Malheureusement, comme en 1889, ces inutilités auront encore la chance de bénéficier de la carte forcée.

Il faut voir les choses comme elles sont et reconnaître que la responsabilité de la situation, bouleversée et incertaine, dans laquelle nous nous débattons, doit être attribuée au manque de vigilance de notre Parlement bourgeois, alourdi dans le bien-être qui suscite l'indifférence.

Supposons un instant que les groupes avancés (radicaux francs et socialistes) eussent formé la majorité à la Chambre de 1893 qui finit en sérieux maux au déplorable état où nous sommes ? Non ! mille fois non ! Par la raison majeure que ces républicains sont foncièrement démocrates, travailleurs d'initiative et constamment sur la brèche.

D'idées précises, de volonté ferme, de décisions nettes, jamais ils n'eussent enduré les ministères réfractaires qui ont mis la République aux abois. Voilà leur supériorité incontestable.

Les moines de tous ordres, qui depuis quinze ou vingt ans organisent la coalition et préparent vigoureusement la bataille, ne s'y sont pas trompés. Ils ont bien jugé la valeur de leurs adversaires et compris qu'ils pouvaient y aller carrément, sans même faire trop attention, sinon pour la frime, au vote relatif à quelques congrégations, qui s'en tireront toujours à bon compte.

Depuis, les cordes n'en sont pas moins nombreuses à leur arc, comme on va pouvoir en juger.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons plus qu'à attendre, sans nous croiser les bras, bien entendu, et espérer que malgré toutes les inepties commises, le peuple français saura retrouver la salubre clairvoyance qu'il a toujours su montrer en telles circonstances. F. T.

Aux Femmes françaises et aux Travailleurs

Il vient de m'être remis une circulaire adressée aux femmes françaises où il est fait appel à leur dévouement et surtout à leur bourse, en vue des élections prochaines. On leur recommande de bien conseiller le mari, le père, le frère afin de les inviter à bien voter pour que le riche ne paie pas trop d'impôts. On leur fait craindre aussi certains périls ; c'est la grève, la franc-maçonnerie qui, avec les impôts, vont ruiner tout le monde, enfin on ne peut plus faire élever ses enfants. Le feu est partout et on n'y voit que du feu.

Inutile de dire que les rédacteurs de ce prospectus se gardent de dire qui ils sont et ce qu'ils veulent faire. Ne doutons pas qu'ils voudraient bien voir l'idée républicaine anéantie et avec elle le socialisme. Comme on pourrait tripoter, alors !

Il y a lieu d'espérer, si ce bon prospectus vous arrive, que vous n'irez pas jeter aussitôt votre argent à ceux qui vous le demanderont sans vous dire ce qu'ils veulent en faire. Quant à la frayeur qu'on cherche à vous inspirer, j'espère bien qu'elle ne vous poussera pas à vous cacher dans vos caves.

Réfléchissez, efforcez-vous de connaître et de comprendre ce que le socialisme veut réformer dans la société et voir où veulent vous pousser nos adversaires qui voudraient faire de la République ce qu'elle ne doit pas être, un gouvernement tyrannique où le riche seul aurait des droits ou bien qui voudraient la renverser et nous imposer un pouvoir plus terrible encore. Mais il est certain que vous ne répondrez pas à leur appel.

On vous fait craindre la grève, elle est moins dangereuse que les actes de nos grands tripoteurs, banqueroutiers et agioteurs de toutes sortes, vivant de l'exploitation humaine et de la rapine légale.

Les grèves d'ailleurs, ne peuvent être empêchées par aucun pouvoir et pour nous en convaincre il suffit de voir ce qui se passe autour de nous.

L'Espagne, l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, la Russie, toutes les nations qui, cependant, elles, ont un gouvernement différent du nôtre, parfois très arbitraire, n'ont pu empêcher les grèves. On punit les grévistes qui paraissent les plus ardents, les grèves recommencent quand même.

Alors à quoi nous servirait d'aider nos adversaires, serait-ce pour nous donner des maîtres plus énergiques ; mais il faudrait être tous soumis à leurs exigences, il est certain qu'alors vous vous révolteriez avec nous, à moins que vous ne soyez disposés à accepter les pires injustices et à ne jamais revendiquer aucun droit.

D'ailleurs, rappelez-vous que l'arbitraire et l'oppression sont les motifs essentiels des grèves et des révolutions.

On vous fait craindre de perdre certaine liberté au sujet de vos enfants. Ce qu'on veut surtout c'est que vous livriez ces pauvres enfants à ceux qui veulent leur apprendre qu'il n'y a pas de liberté et qu'ils devront toujours se soumettre, afin qu'ils puissent en faire plus facilement des cadavres.

Et lorsqu'on vous fait craindre de voir votre petite maison ou vos récoltes saccagées par les grévistes, ce qui certainement ne sera pas, vous parle-t-on des hypothèques que vous avez été obligés d'accepter, parce que les récoltes sont mauvaises, parce que les agioteurs vous empêchent, en vous imposant des prix scandaleux, de profiter du produit de votre travail en le vendant, tandis qu'eux-mêmes en tirent de gros bénéfices. Est-ce la faute aux grévistes, cela ?

Lorsque vous ne pouvez payer vos dettes parce que l'argent que vous avez placé n'a plus assez de valeur, par la faute de ceux qui agiotent ou qu'il vous a été volé par le banquier ou le notaire

en fuite, le gréviste en est-il responsable ?

Certainement non, j'ai l'espoir de pouvoir vous faire comprendre pourquoi ceux qui recherchent votre aide pour les élections, ne pourront pas modifier cet état de choses et comment les socialistes espèrent y arriver.

LE SALARIÉ.

Le Socialisme et l'esclavage

Depuis quelques jours, des prospectus sont envoyés par la poste aux adresses de Madame une telle, jamais au nom du mari.

Prospectus d'autant plus ignobles, qu'ils sont édités par des gens bien pensant, peut-être, mais très mal renseignés. Au premier aspect, cette feuille intitulée *Mes raisons*, représente un homme ivre, la casquette sur l'oreille, la pipe à la bouche, et ayant l'air de trébucher.

D'abord, cet individu est-il capable de faire des réflexions sensées ? Non. Mais il sert de machine de combat pour détourner les gens de sa classe. Car cet ouvrier dépeint si grotesquement sur cette feuille n'est que le masque du bourgeois. Au lieu d'une casquette, c'est un haut de forme qu'il devrait avoir sur la tête ; s'il est ivre, c'est du bien que nous lui procurons sans cesse, et s'il expose ses raisons, c'est pour que nous lui conservions ses privilèges.

Il dit : « Je ne suis pas socialiste, parce que le socialisme c'est l'esclavage. »

Examinons cette affirmation audacieuse. Dans la Société actuelle le capitaliste dit : « Si tu veux du pain, tu travailleras pour le prix que je te donnerai ; si tu refuses, tu iras ailleurs, et ce sera pareil. » N'est-ce pas là l'esclavage ?

Lorsqu'un patron capitaliste vous dit : « Je vous remercie, je ne peux plus vous occuper ; d'autres ouvriers me font mon travail à tel prix au-dessous des vôtres » ; si vous acceptez ses conditions, vous rognez la portion de pain pour vous et pour les vôtres, et qui souffrira ? Toute votre famille et vous-même par la faute du système capitaliste.

Et l'on oserait prétendre que nous, socialistes, qui faisons la guerre à ce système, nous voulons l'esclavage !

Ne vous ai-je pas assez démontré, capitalistes, industriels, bourgeois, que c'est vous qui êtes l'esclavage.

Oui, c'est vous, capitalistes, qui avez droit de mort sur ceux que vous occupez ; tout comme au bon vieux temps, rien n'est changé en ce qui concerne le sort de l'ouvrier. A l'esclavage, au servage, a succédé le salariat.

Qu'on ne dise donc plus : le socialisme c'est l'esclavage. Aucun mensonge ne serait plus éhonté. Mais qu'on dise, et rien n'est plus conforme à la réalité des faits : le régime du salariat, fruit du système capitaliste, c'est le pire des esclavages. A. F.

LOCALE

Fédération ouvrière socialiste de la Côte-d'Or

En exécution de la décision prise par le Congrès départemental du 16 février, le Comité fédéral, réuni le 19 mars, a décidé que, le Congrès de Tours n'ayant donné satisfaction, tant sur le principe fédératif que sur la question ministérielle, la Fédération ouvrière socialiste de la Côte-d'Or se ferait de nouveau représenter au Comité inter-fédéral, ancien Comité général transformé.

Le Secrétaire.